



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du mercredi 12 novembre 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. BORDAT

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA
M. Gilbert MENUT	M. Joël MEKHANTAR	M. Michel ROTGER
Mme Colette POPARD	M. Christophe BERTHIER	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	Mme Christine MASSU
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. Jean-François DODET	Mme Françoise TENENBAUM	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	M. Gaston FOUCHERES
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Michel JULIEN	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Elisabeth BIOT	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	Mlle Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
M. Jean-François GONDELLIER	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Gilles MATHEY
Mme Catherine HERVIEU	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
M. François-André ALLAERT	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	M. Christian PARIS
M. Dominique GRIMPRET	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER	
M. André GERVAIS	M. Pierre LAMBOROT	

Membres absents :

M. Patrick CHAUPUIS	M. Pierre PRIBETICH pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Lucien BRENOT	M. Jean-Patrick MASSON pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
	M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Hélène ROY pouvoir à M. Alain MARCHAND
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
	M. Mohamed BEKHTAOUI pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
	Mme Fadoua LALOUCHE pouvoir à M. Roland PONSAA
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE pouvoir à M. Gilles MATHEY
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

LGV RHIN-RHONE - Avis sur les études préliminaires de la Branche Sud

La Ligne à Grande Vitesse (LGV) Rhin-Rhône est un projet majeur pour l'organisation des déplacements à l'échelle européenne et l'aménagement durable du territoire national. La rapidité des échanges modifie la géographie des territoires et engendre de nouvelles pratiques en terme de déplacements. Il est donc primordial que la grande vitesse ferroviaire et l'accès facile à cette mobilité soient au coeur même des métropoles favorisant ainsi : l'intermodalité entre les déplacements inter-urbains et péri-urbains, la prise en compte de l'environnement et des économies d'énergie, le dynamisme économique et démographique.

La LGV Rhin-Rhône s'intègre parfaitement dans les objectifs et les projets du développement durable définis récemment dans la loi « Grenelle de l'Environnement ». La LGV Rhin-Rhône est inscrite au schéma directeur des liaisons ferroviaires à Grande Vitesse et le projet a été confirmé par le Comité Interministériel d'Aménagement Du Territoire (CIADT) du 18 décembre 2003.

La LGV Rhin-Rhône est un projet déterminant pour le développement et l'attractivité de Dijon, de son agglomération et de son bassin de vie. Avec la réalisation de l'ensemble des trois branches du projet c'est l'assurance pour la Capitale Régionale de conforter une position d'étoile ferroviaire qui reste à compléter, en renforçant son accessibilité par la grande vitesse ferroviaire dont elle est aujourd'hui dépourvue et pour laquelle, le Grand Dijon s'est engagé financièrement de manière très significative.

Si de par sa position centrale, la branche Sud est un des éléments-clé de l'axe TGV Rhin-Rhône-Méditerranée qui doit être considéré comme un axe majeur du réseau européen à grande vitesse qui se construit progressivement, la LGV Rhin-Rhône est un projet original dont le système repose sur l'association de ses trois branches : branches Est, branche Ouest et branche Sud qui n'ont de sens que par rapport à la réalisation de l'ensemble du projet.

Dans le cadre des études préliminaires de la branche Sud, le Grand Dijon -sollicité par Monsieur le Préfet de la Région Franche-Comté, coordonnateur du projet, et Réseau Ferré de France (RFF)- avait fait part de ses attentes par délibération du Conseil Communautaire du 7 février 2008.

Lors du comité local de suivi de la LGV Rhin-Rhône du 16 juin 2008, présidé par Monsieur le Préfet coordonnateur, l'état d'avancement et le contenu des études préliminaires de la branche Sud de la LGV Rhin-Rhône ont été présentées.

A la suite de la réunion interdépartementale organisée par RFF le 13 octobre dernier à Louhans et du dossier complet transmis à la suite de cette réunion, RFF sollicite à nouveau le Grand Dijon afin que celui-ci lui adresse ses contributions sur ces études préliminaires pour le 1er décembre 2008.

Différentes hypothèses de fuseau de la branche Sud ont ainsi été étudiées par RFF (voir plans ci-joint). La préférence de RFF d'un point de vue technique se porte sur :

- le fuseau situé le plus à l'Est qui longe l'A39, A40, A42,
- un raccordement à l'Est de la Saône évitant ainsi un nouveau franchissement de la Saône,
- la mixité voyageurs/fret pour une vitesse d'exploitation de la ligne à 270 km/h jusqu'à Bourg-en-Bresse, puis à 220 km/h jusqu'au CFAL (Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise),
- la création de 2 gares nouvelles : Dôle avec 2 hypothèses (Nord-Ouest et Sud), une gare Bressanne, plutôt à proximité de Lons-le-Saunier,
- l'abandon plus au Sud des raccordements vers Mâcon à la LGV Sud-Est.

Vu l'avis du bureau,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de réaffirmer** l'intérêt de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise pour la grande vitesse ferroviaire et son arrivée au plus tôt au coeur de la Capitale Régionale, pour le projet de la LGV Rhin-Rhône qui n'a de sens que par rapport à la réalisation complète de l'ensemble de ses trois branches (Est, Ouest et Sud).
- **de demander** avant que le choix du fuseau ne soit arrêté, que :
 - les tracés proposés pour la branche Sud et notamment celui du fuseau Est longeant les autoroutes A39, A40 et A42 soient compatibles avec les vitesses commerciales des rames TGV actuelles et futures,
 - les temps de parcours et les objectifs de performance fixés par le cahier des charges entre la région Dijonnaise, la région Lyonnaise et le Sud soient significatifs par rapport à la mise à 220 km/h de la ligne Dijon – Lyon dont le projet devra faire l'objet de précisions en lien avec le Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise (CFAL),
 - les impacts de la mixité voyageurs/fret sur les conditions d'exploitation de la branche Sud soient clairement identifiés et exposés préalablement à toute décision,
 - la recherche des améliorations possibles sur le réseau des lignes existantes, permette rapidement la réduction des temps de parcours entre Dijon et Lyon.
- **de rappeler** que :
 - les décisions sur le choix d'un fuseau pour la branche Sud ne peuvent s'envisager qu'en prenant en compte la branche Ouest complète afin, notamment, que la LGV Rhin-Rhône représente aussi un itinéraire alternatif à la LGV Sud-Est en voie de saturation, permettant ainsi d'atteindre des objectifs de performance compatibles avec la grande vitesse commerciale, et ainsi renforcer l'économie du projet et notamment celle des branches Ouest et Sud,
 - la localisation du raccordement de la branche Sud sur la branche Est, pour ne pas porter atteinte à ces objectifs, soit optimisée pour se situer au plus près de l'agglomération Dijonnaise.
- **de réaffirmer** que les études préliminaires de la branche Sud intègrent :
 - la mise à 220 km/h de la ligne existante Dijon-Nancy-Metz,
 - l'amélioration du fonctionnement du noeud ferroviaire Dijonnais,
 - le contournement Fret de l'agglomération Dijonnaise.
- **de renouveler sa demande** que les travaux de la 2ème phase de la branche Est, tant à l'Est (Petit-Croix-Lutterbach) qu'à l'Ouest (Villers-les-Pots – Genlis) soient réalisés dans la continuité de ceux de la première phase en cours.
- **de renouveler sa demande** pour que soient programmées au plus tôt et de manière concomitante à la branche Sud, les études préliminaires pour la réalisation de la branche Ouest complète de la LGV Rhin-Rhône via Dijon.
- **de rappeler**, si il en était besoin, la contribution financière particulièrement importante de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise tant au niveau des travaux de la branche Est -31,4 millions d'euros- que des études de l'ensemble des trois branches.

Pour extrait conforme,

Le Président

Pour le Président

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

14 NOV. 2008



Publié le

Déposé en Préfecture le 14 NOV. 2008

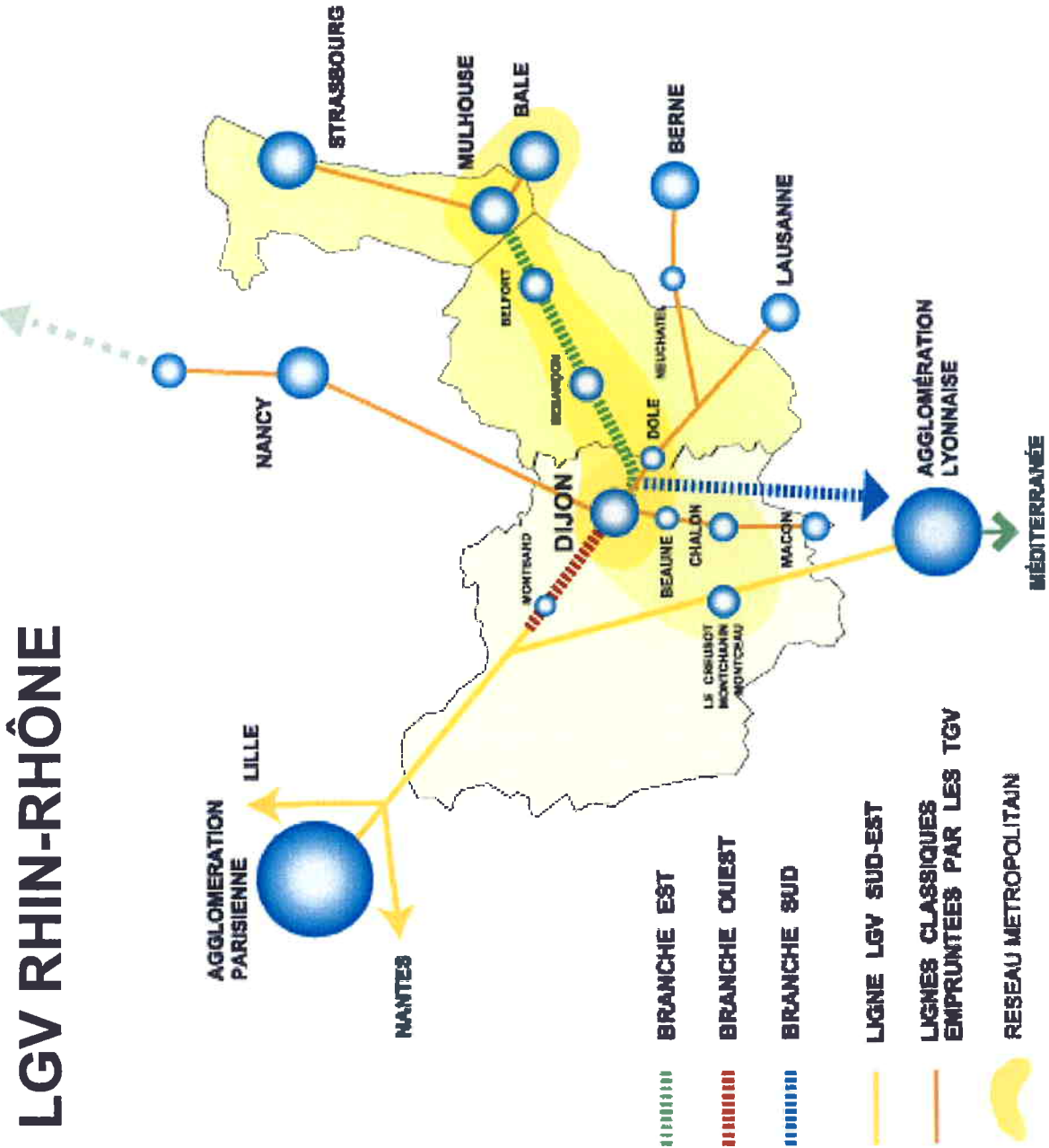
VU pour être annexé à la délibération
 du Conseil du 12 NOV. 2008
 DIJON, le 14 NOV. 2008

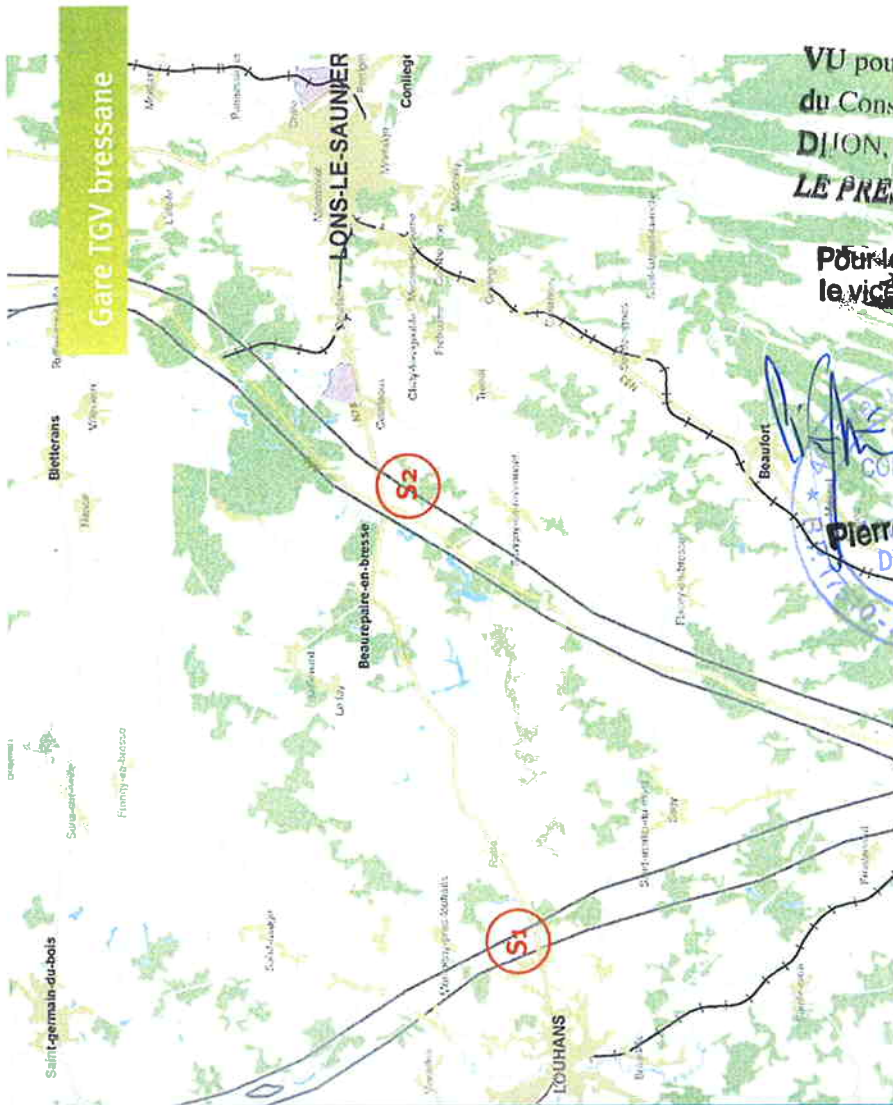
LE PRESIDENT,
 Pour le conseil,
 le vice-président,

Pierre Pribetich
Pierre PRIBETICH

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
 Déposé le :

14 NOV. 2008

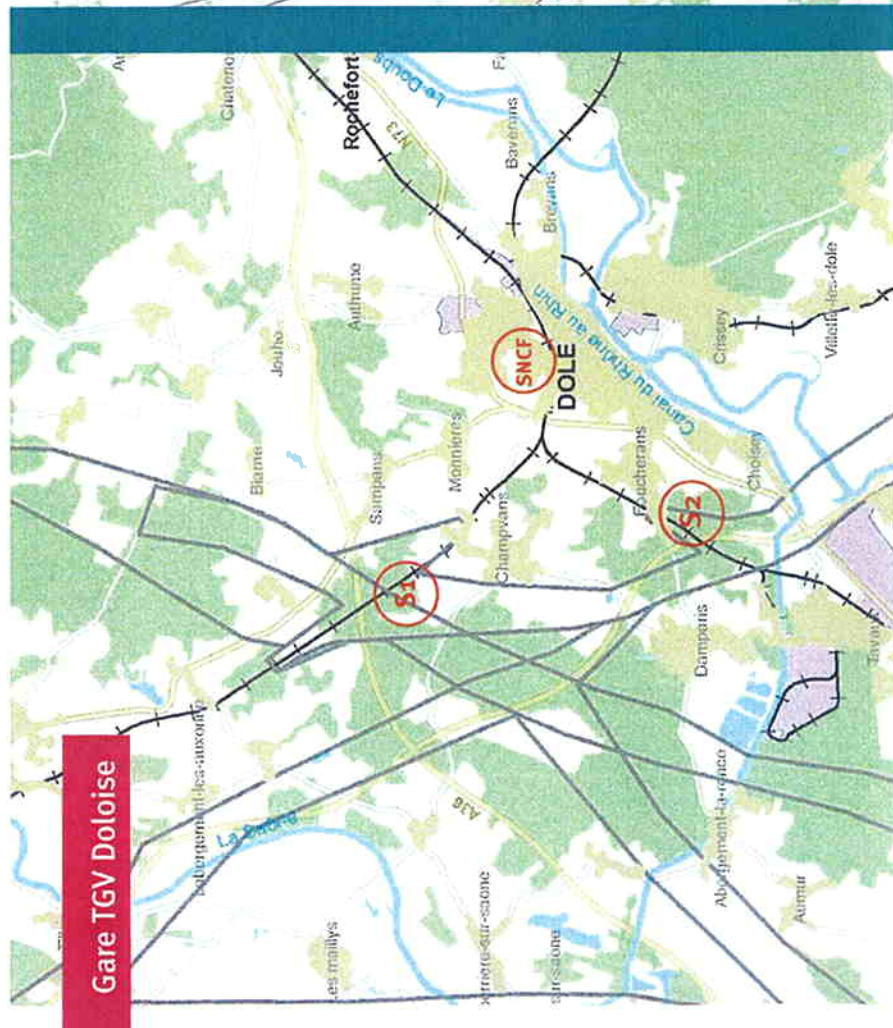




VU pour être annexé à **délibération**
 du Conseil du ; **12 NOV. 2008**
 DIJON, le ; **14 NOV. 2008**
LE PRÉSIDENT,

**Pour le Président,
 le vice-Président,**

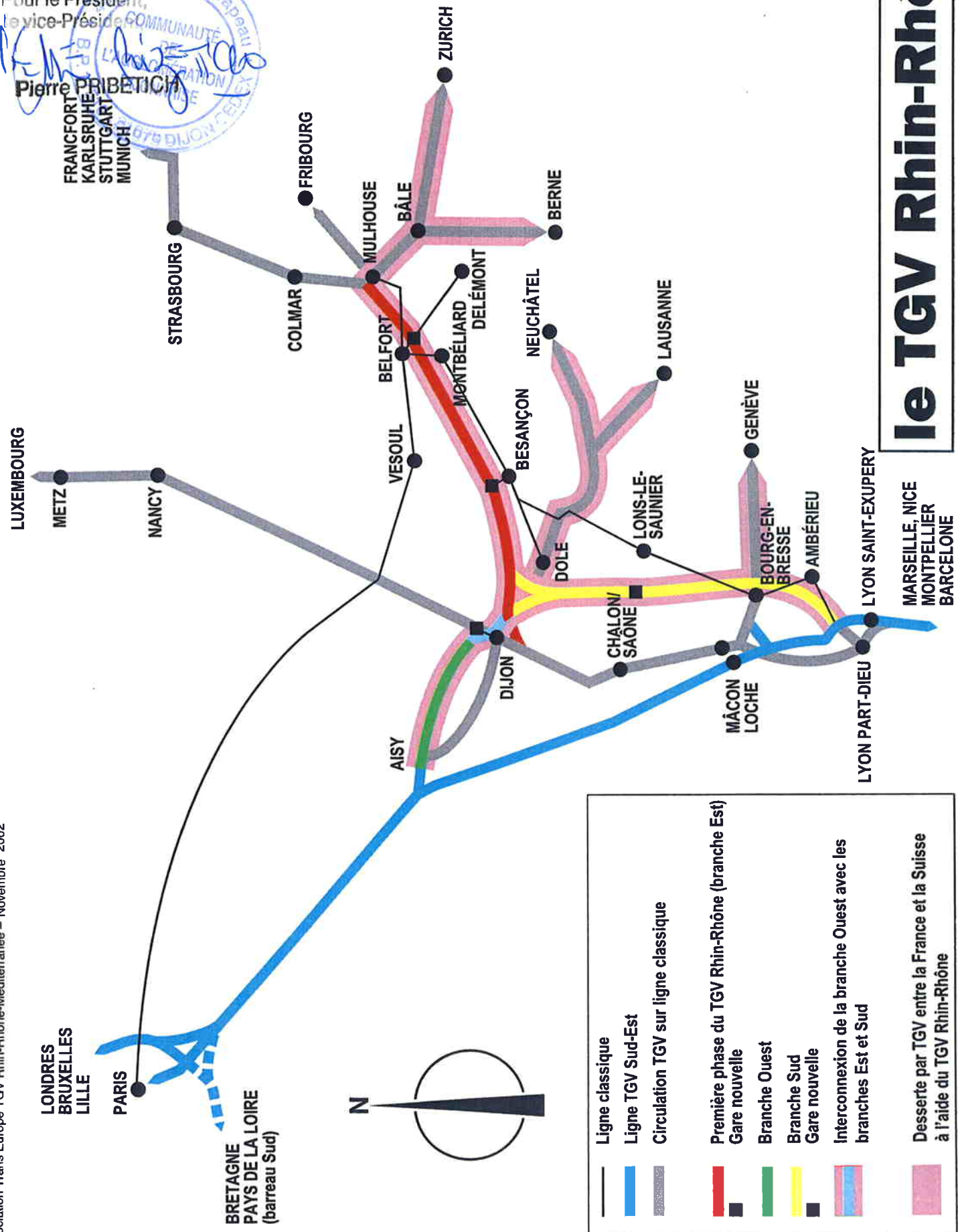
Pierre Pribetich
 MAIRIE DU DISTRICT DE
 COMMUNAUTÉ
 DE
Pierre PRIBETICH
 DIJONNAISE
 21075 DIJON

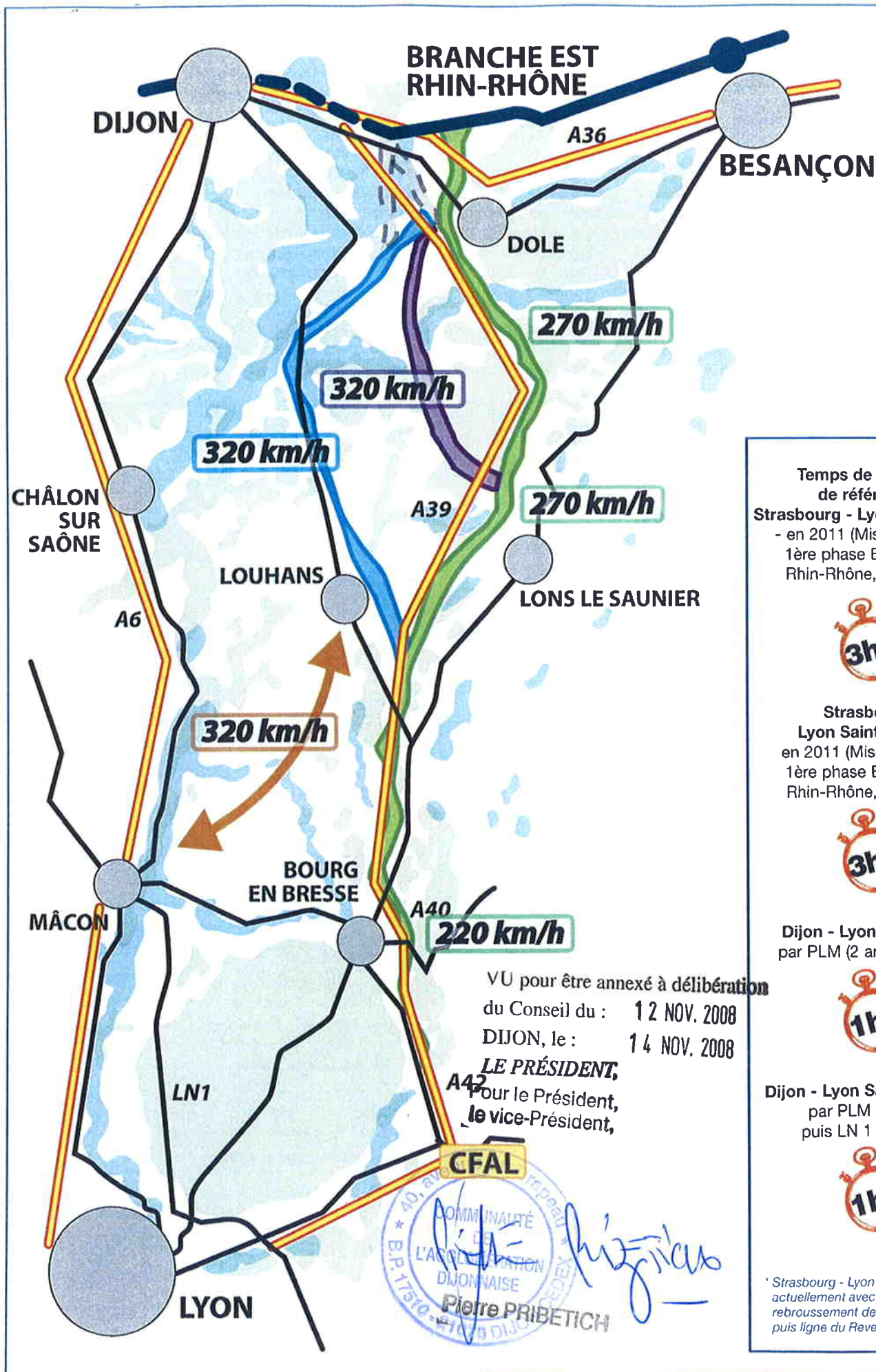


VU pour être annexé à un délibération
 du Conseil du : 12 NOV. 2008
 DIJON, le : 14 NOV. 2008
LE PRÉSIDENT,

Pour le Président,
 le vice-Président

Pierre PRIBETICH
 Pierre PRIBETICH





Temps de parcours de référence :

Strasbourg - Lyon Part-Dieu* :
 - en 2011 (Mise en service 1ère phase Branche Est Rhin-Rhône, sans arrêt)

 **3h¹²**

Strasbourg - Lyon Saint Exupéry
 en 2011 (Mise en service 1ère phase Branche Est Rhin-Rhône, sans arrêt)

 **3h¹⁰**

Dijon - Lyon Part-Dieu :
 par PLM (2 arrêts) et LN 1

 **1h³⁴**

Dijon - Lyon Saint-Exupéry :
 par PLM (2 arrêts) puis LN 1 puis LN 4

 **1h³²**

* Strasbourg - Lyon Part-Dieu : actuellement avec 5 arrêts + rebroussement de Mulhouse puis ligne du Revermont = 4h37

VU pour être annexé à délibération
 du Conseil du : 12 NOV. 2008
 DIJON, le : 14 NOV. 2008

LE PRÉSIDENT,
 Pour le Président,
le vice-Président,

CFAL

COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE

Pierre PRIBETICH

[Signature]